

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -
(N° 1283)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 101

présenté par
Mme Valter et M. Brottes

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 28 :

« 1° Le cas échéant, d'engager la réalisation du bilan environnemental ... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à tenir compte des délais pratiques de réalisation d'un bilan environnemental, plus longs que ceux de la procédure de recherche de repreneur.